



SportFunCulture

*Projet
Pédagogique
&
Règlement
d'Ordre Intérieur*

Projet pédagogique

Introduction

Bienvenue au centre de vacances Sport Fun Culture !
Vous trouverez ci-dessous le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur de notre Asbl.
Nous vous en souhaitons une bonne lecture et sommes à votre disposition pour en discuter!

1. Projet pédagogique



On entend par P.O: le Pouvoir Organisateur qui est l'Asbl Sport Fun Culture (SFC).
L'équipe encadrante se compose du P.O ainsi que de l'équipe d'animation comprenant les animateurs/trices, les étudiants et autres encadrants spécifiques.

Le **projet pédagogique** est élaboré par les responsables en concertation avec les animateurs. Il tient compte des objectifs du Décret relatif au Code de qualité de la Communauté française.

Il est approuvé par le P.O et communiqué aux parents en même temps que le règlement d'ordre intérieur lors de l'inscription aux plaines de vacances. Les parents

peuvent également, à tout moment, consulter ces documents via le site internet de l'Asbl (www.sport-fun-culture.be) ainsi qu'au travers des exemplaires mis à leur disposition sur les sites des plaines.

A. Missions des centres de vacances

Les centres de vacances ont pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires.

Ils ont pour objectifs de favoriser le développement physique de l'enfant selon ses capacités, d'encourager l'apprentissage de la citoyenneté et enfin, de favoriser la créativité et l'intégration sociale dans le respect des différences. Ils permettent également aux parents de concilier leur vie professionnelle et leurs aspirations, en toute sérénité.

B. Philosophie du centre de vacances Sport Fun Culture.



Le centre de vacances Sport Fun Culture définit ses plaines avant tout comme des lieux centrés sur

l'enfant, où ce dernier est acteur et non spectateur. Le programme est certes défini à l'avance mais il reste flexible. En effet, l'avis de l'enfant concernant les activités est toujours pris en compte durant le déroulement de la plaine afin de conserver « l'esprit vacances » inhérent à cette dernière. La participation de tous est favorisée par un encadrement de qualité, attentif aux besoins de chaque enfant, ainsi que par des activités mettant en avant la coopération (instauration d'un esprit de groupe, apprentissage du fair-play lors des activités sportives,...). Une attention particulière est accordée aux plus petits via un encadrement plus conséquent.

La plaine est un lieu de détente, de bien-être et de loisirs, l'objectif étant que l'enfant s'amuse. Le rythme y est différent du rythme scolaire. Le but n'est pas d'apprendre comme à l'école, mais bien de développer l'imagination et la créativité de l'enfant au travers d'activités diverses et variées, toujours adaptées en fonction de l'âge. Le souci du bien-être et de l'état de fatigue de l'enfant est primordial. Des moments de repos sont mis en place dans des lieux aussi adaptés que possible (siestes pour les plus petits, temps de jeu libre pour les plus grands).

Outre les activités culturelles et artistiques basées sur la créativité, le centre de vacances tente d'encourager le développement physique en proposant du sport pour TOUS, et ce, en fonction des potentialités de chacun. L'objectif n'étant pas d'établir des performances mais bien de permettre aux enfants de s'amuser et de se défouler.

Il souhaite également sensibiliser ces derniers aux caractéristiques et aux potentialités de l'environnement local, en organisant des visites dans divers endroits de la région en fonction du thème de la plaine. Les activités en plein air sont favorisées autant que possible (temps libre à l'extérieur, promenades, jeux de piste, vélo, ...) en fonction de la météo.

L'intégration sociale est un point important auquel le centre de vacances est attentif. Il accueille des enfants de tout type d'horizon et de milieux sociaux et familiaux différents.

Le coût financier ne doit pas être un frein à l'inscription de l'enfant. Une rencontre avec les personnes responsables est toujours possible afin de discuter de ce point.

Une vigilance particulière est accordée à la sécurité et à la santé des enfants (voir point 10).

C. Rencontre entre les objectifs du Décret et ceux du centre de vacances

Afin de rencontrer les objectifs du Décret, à savoir :

- Encourager le plaisir de découvrir de l'enfant par la pratique du sport, des jeux, d'activités de plein air, d'activités créatives et l'encourager au respect et à la découverte de l'environnement.
- Veiller à la vie saine de tous les enfants : leurs besoins, leur sécurité, leur temps de repos, le respect d'autrui et du matériel.
- Veiller à établir une cohérence entre les attentes des parents, l'équilibre des enfants et le professionnalisme d'une équipe.

Le centre de vacances SFC propose aux enfants différentes activités sur base d'un thème défini en concertation avec l'équipe d'animation.

Des activités créatives: dessin, modelage, peinture, création de bijoux, d'affiches, bricolage, réalisation de recettes de cuisine...

Des activités corporelles : chant, danse, rythme, théâtre, ...

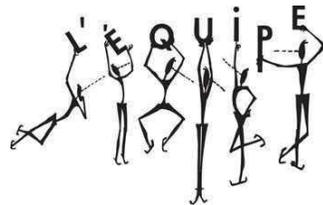
Des activités physiques en plein air et à l'intérieur : vélo, jeux de piste,

psychomotricité, badminton, natation, roller, jeux de ballon...

Des activités culturelles: contes, visites dans divers endroits de la localité, découvertes nature ou autres, excursions...

Les thèmes proposés varient régulièrement. Le PO et l'équipe d'animation restent attentifs aux nouveautés et tentent de proposer des plaines de vacances aussi diverses que variées. Comme annoncé précédemment, les plaines ont pour but de favoriser la créativité, le développement physique et l'intégration sociale de chaque enfant dans le respect de leurs différences. L'avis de chacun est pris en compte durant la plaine.

2. Encadrement



Le centre de vacances est particulièrement attentif à l'encadrement des enfants et des jeunes au sein de ses plaines. Dans chaque groupe, un responsable (régent en éducation physique, enseignant, éducateur,...) est désigné. Il est accompagné par des animateurs aux qualifications diverses (auxiliaire de

l'enfance, puéricultrice, guide nature,...) et par des étudiants qui viennent renforcer l'équipe.

Un animateur est prévu par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans ou par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.

Outre les qualifications, la motivation, le dynamisme et la bienveillance sont des critères essentiels lors du recrutement de l'équipe d'animation. Le centre de vacances est attentif à la stabilité de ses équipes afin d'instaurer des liens de confiance entre les animateurs et d'apporter ainsi une ambiance sereine à la plaine. Les nouveaux animateurs sont intégrés à l'équipe de manière adéquate. Tous reçoivent le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur du centre de vacances et y adhèrent.

Les enfants sont répartis en fonction de leur « stage ». Au sein de celui-ci, des groupes d'âges sont formés, dans la mesure du possible et en fonction du nombre d'enfants, afin qu'une attention particulière soit accordée à chacun d'eux. Chaque animateur a en charge son propre groupe, en fonction de ses qualifications et/ou de ses préférences concernant l'âge des enfants. Ceci afin que chacun soit à l'aise dans son rôle. Le fait de pouvoir se référer à un

animateur favorise le sentiment de sécurité, surtout chez les plus jeunes.

Des temps de jeux où tous les enfants sont ensemble peuvent aussi intervenir en fonction du thème choisi ou durant les moments de jeux libres et ce, toujours sous la surveillance des animateurs. Ceux-ci assurent une présence constante auprès des enfants durant toute la durée de la plaine.

3. Préparation des plaines



Des réunions de concertation ont lieu entre le P.O et les animateurs avant, pendant et après les plaines de vacances.

Les réunions ou échanges précédant la plaine ont pour but d'établir un projet d'animation en fonction du thème choisi, de réfléchir à l'aménagement adéquat des locaux, de répartir les enfants en groupes d'âge différents et d'établir un mode de vie au sein de la plaine. Des rencontres entre animateurs d'un même groupe peuvent également avoir lieu afin de préparer

plus spécifiquement les activités de la plaine.

Durant celle-ci, des moments de discussion sont prévus afin de débattre des éventuels problèmes pouvant être rencontrés et de négocier des solutions.

Les réunions de fin de plaine permettent, quant à elles, d'évaluer la plaine dans son ensemble et de fixer les perspectives pour les activités futures.

4. Infrastructure et groupes



Les plaines de vacances sont centralisées dans un centre sportif (sur le territoire de la commune) ou dans des écoles, à proximité d'espaces verts permettant diverses découvertes et des jeux en plein air dans un environnement sécurisé.

Les locaux sont fonctionnels et adaptés autant que possible aux groupes d'enfants accueillis (séparations créées dans la salle de sport afin de rendre cette dernière plus adaptée aux plus petits, décorations aux murs en fonction du thème de la plaine...).

D'une manière générale, ils sont composés de la manière suivante : une salle de sport, un coin repas, des sanitaires et un espace extérieur sécurisé (cour, préau, plaine de jeux, prairie,...). Les enfants sont toujours sous la surveillance des animateurs.

Le centre de vacances réfléchit sans cesse à rendre les locaux utilisés aussi accueillants que possible afin que chaque enfant s'y sente bien. Le matériel utilisé dans le cadre des plaines est adapté et présent en quantité suffisante afin de laisser le choix aux enfants. Pour les plus petits, des « coins doux » sont aménagés et libre d'accès durant les activités.

Les groupes d'enfants sont constitués par tranches d'âge : 3-4-5 ans ; 6-8 ans ; 9-12 ans et 12-17 ans (voir plus petits en fonction du nombre d'inscriptions). Autant que possible, le centre de vacances instaure un accueil individualisé, avec une attention particulière pour les plus petits.

Chaque moniteur se présente aux enfants dont il aura la charge dès leur arrivée. Une présentation générale de tous les moniteurs de la plaine a également lieu avant la formation des groupes.

Le centre de vacances SFC veille à offrir la possibilité à chaque enfant (en fonction de l'âge des groupes) de

changer de groupe si celui dans lequel il se trouve ne lui convient pas.

Un local sieste est mis à la disposition de plus petits afin de leur laisser l'opportunité de se reposer, toujours sous la surveillance d'un animateur. Le centre de vacances reste attentif à rendre ce local aussi agréable que possible.

5. Modalités d'inscription



Je m'inscris

Les plaines sont organisées chaque année durant les vacances de printemps et les vacances d'été. Elles sont accessibles aux enfants de 3 à 13 ans. Cette limite d'âge s'étend jusque 17 ans lorsque des « stages ados » sont organisés.

Les inscriptions sont ouvertes dès la sortie publique du programme (également mis en ligne sur le site internet du centre de vacances SFC) au moyen du site internet et du téléphone.

Les enfants avec des besoins spécifiques sont

également les bienvenus. Une rencontre préalable à l'inscription peut alors avoir lieu afin d'analyser la demande.

La population est prévenue de ces modalités d'inscription et des thèmes des différentes plaines par le biais d'un folder distribué en toute boîte ou à travers le bulletin communal, les écoles ou encore le site internet du centre de vacances.

L'inscription au centre de vacances implique l'acceptation du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur.

6. Paiement



L'intervention financière des parents est présentée dans le folder. Des réductions interviennent dès l'inscription du deuxième enfant d'une même famille ou lors d'une seconde inscription. D'autres interventions peuvent entrer en compte en fonction des communes et/ou des mutuelles.

Le coût financier ne doit pas être un frein, une prise de contact avec un responsable est toujours possible afin de discuter de ce point.

7. Transport



Les parents organisent eux-mêmes le transport de l'enfant entre leur domicile et le lieu de la plaine. Durant celle-ci et suivant les disponibilités, l'utilisation de bus peut être effectuée pour certaines activités (visites, excursions, ...).

8. Horaire de la plaine.



La plaine de vacances est ouverte du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00. Une garderie est prévue tous les jours de 08h00 à 09h00 et de 16h00 à 17h00 afin de permettre une plus grande souplesse pour les parents.

La surveillance est prise en charge par un ou plusieurs animateurs en fonction du nombre d'enfants présents. Par souci d'organisation, l'inscription à la garderie est demandée lors de l'arrivée des enfants.

Une importance particulière est accordée à l'accueil du matin afin de permettre à l'enfant de bien débuter sa journée. Nous organisons autant que possible un accueil individualisé, et ce, plus particulièrement pour les plus petits. De même, un temps est consacré à chaque parent lors du retour afin de répondre aux éventuelles questions.

9. Absences des enfants



En cas de retard important ou d'absence, il est demandé aux parents de prévenir les responsables.

Les absences ne sont pas remboursées, sauf si un certificat médical ou un justificatif valable est apporté.

10. Santé, repas, hygiène



Une fiche signalétique reprenant les informations relatives à la santé de l'enfant (identité, allergies éventuelles, médecin traitant, remarques particulières,...) est demandée lors de l'inscription ou au plus tard le premier jour de la plaine. Elle est téléchargeable sur le site internet du centre de vacances. Cette fiche est conservée dans une farde mise à la disposition des animateurs et présente sur le site durant toute la durée de la plaine. Une trousse de secours est également présente de même qu'un cahier de soins reprenant l'identité de l'enfant et du soignant, le symptôme, la date, l'heure et le soin apporté.

Le repas de midi et les collations sont pris en charge par les parents. Le repas est un moment convivial et calme, les animateurs veillent à l'hygiène des locaux, à leur propreté et à la température ambiante.

Les activités à l'extérieur sont privilégiées, en fonction de la météo. Le centre de vacances est particulièrement attentif aux protections contre le soleil (casquette, crème solaire, hydratation...). Ces

dernières sont demandées dans le règlement d'ordre intérieur et rappelées aux parents lors de la plaine.

11. Contact



Pour toutes questions éventuelles, ou demandes particulières les parents peuvent contacter le P.O aux coordonnées suivantes :

Sport Fun Culture
Eveil Sport Natation
Rue de l'Hôtel de Ville 4, 6690 Vielsalm
080/21.75.75
www.sportfunculture.be

Règlement d'Ordre Intérieur

1. Présentation du centre de vacances



Sport Fun Culture est une Asbl, agréée et subsidiée par l'ONE couvrant plusieurs communes : Gouvy, Houffalize, Malmedy, Bertogne.

Elle organise des plaines de vacances pour les enfants de 3 à 17 ans durant la période des vacances scolaires (vacances de printemps et vacances d'été).

Siège social :

Sport Fun Culture (SFC)
Rue de l'Hôtel de Ville 4
6690 VIELSALM
Tel : 080/21.75.75
www.sportfunculture.be

2. Respect de la législation



Le centre de vacances s'engage à respecter les différents Décrets et Arrêtés relatifs aux centres de vacances, de même que le Code de Qualité tel que défini par l'Arrêté du 17 décembre 2003 du Gouvernement de la Communauté française.

Il veille notamment à l'égalité des chances pour tous les enfants dans l'accès aux activités proposées et à instituer un service qui réponde à la demande des personnes et aux besoins des enfants.

Il évite toute forme de discrimination à l'encontre des enfants ou des parents.

3. Modalités d'inscription



Les inscriptions sont ouvertes dès la sortie publique du programme (également mis en ligne sur le site internet du centre de vacances) au moyen du site internet et du téléphone. Les enfants avec des

besoins spécifiques sont également les bienvenus. Une rencontre préalable à l'inscription peut alors avoir lieu afin d'analyser la demande.

Toutes les informations (type de plaine, tranche d'âge concernée, lieu, prix) sont reprises sur le folder, distribué au travers d'un « toute boîte » ou présent dans le bulletin communal ou toute autre brochure reprenant les différentes activités organisées durant les congés scolaires.

L'inscription au centre de vacances implique l'acceptation du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur.

4. Tarif et modalités de paiement



L'intervention financière des parents est présentée dans le folder. Des réductions interviennent dès l'inscription du deuxième enfant d'une même famille ou lors d'une seconde inscription. D'autres interventions peuvent entrer en compte en fonction des communes et/ou des mutuelles.

Le coût financier ne doit pas être un frein à la participation d'un enfant. Une prise de contact et/ou un rendez-vous avec un responsable est toujours possible afin de discuter de ce point.

Le paiement se fait via le numéro de compte ou au plus tard, le premier jour de la plaine.

5. Organisation quotidienne (horaire, accueil)



La plaine de vacances est ouverte du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00. Une garderie est prévue tous les jours de 08h00 à 09h00 et de 16h00 à 17h00. La surveillance est prise en charge par un ou plusieurs animateurs en fonction du nombre d'enfants présents. Par souci d'organisation, l'inscription à la garderie est demandée lors de l'arrivée des enfants le matin.

La plaine n'est pas accessible durant les jours fériés légaux, à savoir : le lundi de Pâques, le 21 juillet et le 15 août.

Déroulement d'une journée (peut varier en fonction des sites et du programme de la journée).

- 08h00-09h00 : Garderie et accueil des enfants
- 09h00-12h00 : Temps d'activités (coupé par un temps libre)
- 12h00-13h00 : Temps de midi surveillé
- 13h00-16h00 : Temps d'activités (coupé par un temps libre)
- 16h00-17h00 : Garderie et retour des enfants

Les groupes d'enfants sont constitués par tranches d'âge : 3-4-5 ans ; 6-8 ans ; 9-12 ans et 13-17 ans (voir plus réduits en fonction du nombre d'enfants). Autant que possible, nous essayons d'instaurer un accueil individualisé afin que chaque enfant se sente en sécurité. Pour les plus petits (3/5 ans) possibilité de sieste dans un local aussi adapté que possible.

Les parents peuvent interpeller à tout moment un responsable en cas de question ou problème éventuels.

Une trousse de secours est présente de même qu'un cahier de soins reprenant l'identité de l'enfant et du soignant, le symptôme, la date, l'heure et le soin apporté.

Les parents veilleront à laisser un numéro de téléphone pour être joignables en cas de nécessité. Ils donneront l'autorisation aux animateurs de prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence.

7. Sécurité

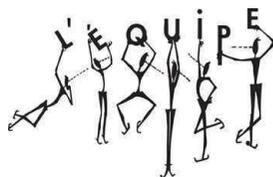


Les parents organisent eux-mêmes le transport de l'enfant entre leur domicile et le lieu de la plaine. En aucun cas, un enfant ne peut quitter la plaine, même lors du temps de midi, sauf si les parents viennent le chercher ou s'ils remettent au personnel encadrant une justification écrite.

Les enfants ne peuvent être repris par des tierces personnes sans que les parents n'aient prévenu le personnel au préalable. La carte d'identité pourrait être demandée.

Toute personne étrangère au centre de vacances et non connue du personnel ne peut se trouver dans l'enceinte de celui-ci.

8. Encadrement



Un animateur est prévu par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans ou par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.

Le personnel doit être de bonne vie et moeurs et doit pouvoir en attester par un certificat de modèle 2.

Il est tenu au secret professionnel.

Il s'engage à respecter l'horaire, le matériel et les locaux mis à sa disposition, à préparer ses activités à l'avance et à participer aux réunions de préparation et d'évaluation.

Il s'engage également à travailler en équipe avec ses collègues, à partager les tâches qui incombent à la surveillance des enfants, à l'entretien des locaux et du

matériel, à ne pas fumer en présence des enfants et à amener avec lui son enthousiasme et sa bonne humeur.

9. Modalités pratiques de l'accueil



Les parents veilleront à ce que le sac de l'enfant contienne quotidiennement :

- Le pique-nique de midi, des collations et des boissons pour la journée.
- Une gourde pour les sorties.
- Des vêtements de rechange pour les petits.
- Une protection solaire (casquette, chapeau,...) et de la crème solaire.
- Des vêtements de pluie (anorak,...).
- Des chaussures adaptées et des chaussettes de rechange.
- Un certificat médical reprenant clairement le nom, le dosage et la durée du traitement si l'enfant doit prendre des médicaments.

Il convient de munir son enfant de vêtements adaptés à la pratique d'activités artistiques et sportives et de ne pas oublier d'indiquer le nom de l'enfant sur les différents accessoires qui l'accompagnent.

Si des informations supplémentaires sont nécessaires, elles seront communiquées aux parents via un feuillet avant ou pendant la plaine.

Une attestation de fréquentation de l'enfant à la plaine pour la mutuelle ainsi qu'une attestation fiscale seront remises avec les diplômes le dernier jour de la plaine. En cas de perte ou d'oubli, il sera possible d'obtenir un duplicata en faisant la demande auprès du responsable de la plaine.

10. Règles de vie et modalités de sanction en cas de non-respect



L'enfant doit respecter les animateurs, les autres enfants et son environnement, ainsi que le matériel

mis à sa disposition. Il se présentera habillé de manière adéquate et n'apportera aucun jeu vidéo, objet de valeur, jouet ou maquillage. Il sera demandé aux enfants possédant un GSM de n'utiliser ce dernier que durant le temps de midi ou en cas de nécessité.

Les enfants sont soumis à l'autorité des membres du personnel, dans l'enceinte de la plaine de vacances, aux abords immédiats de celle-ci et en dehors lors d'activités extérieures organisées.

Ces règles de vie seront expliquées aux enfants en début de plaine.

Pourra être exclu cette dernière, l'enfant ou un membre du personnel qui, par son comportement, porte atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un autre enfant et qui compromet l'organisation ou le bon fonctionnement de la plaine ou lui fait subir un préjudice matériel ou moral grave. Tout problème sera résolu dans les plus brefs délais.

11. Accord parental concernant la prise de photos.



Les personnes qui ont l'autorité parentale donnent, ou non, leur accord pour que leur enfant soit photographié dans le cadre des activités de la plaine.

Ces photos seront exclusivement destinées à l'usage du centre de vacances : illustration du projet d'accueil, du site internet ainsi que de la page facebook de l'Asbl (sans identification des enfants). Cette autorisation est présente dans la fiche signalétique qui est complétée lors de l'inscription ou au plus tard le premier jour de la plaine.

12. Assurance



L'Asbl Sport Fun Culture a contracté une assurance pour tout accident aussi bien matériel que physique

pouvant survenir durant la présence des enfants aux plaines.

Tout accident, quelle qu'en soit la nature, dont est victime un enfant ou un membre du personnel dans le cadre des activités de la plaine, doit être signalé dans les plus brefs délais au Pouvoir Organisateur.

Le centre de vacances décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol de vêtements ou autres objets personnels.

Pour que les enfants puissent avoir des vacances inoubliables et les parents les confier en toute sécurité, le centre de vacances SFC s'engage à mettre tout en oeuvre pour répondre aux besoins de chacun, dans la mesure du possible.

